

Chers parents,

Je vous communique les dernières informations sanitaires, reçues du ministère, en ce qui concerne la reprise de lundi 21 février.

« L'amélioration de la situation conduit le Gouvernement à adapter le protocole sanitaire applicable en milieu scolaire.

Le Gouvernement a décidé les adaptations suivantes :

A compter du 21 février, le protocole sanitaire passera du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré

Ce changement signifie notamment :

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;
- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

Le port du masque dans les espaces intérieurs demeure à ce stade requis dans les espaces clos, pour les personnels et les élèves de six ans et plus.

S'agissant du dépistage :

A compter du 21 février, La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation du test ne sera plus exigée.

A compter du 28 février, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2. »

ÉCOLES PROTOCOLE SANITAIRE ALLÉGÉ APRÈS LES VACANCES D'HIVER

Les annonces de Jean-Michel Blanquer concernant les prochaines échéances du protocole sanitaire dans les écoles.

Protocole sanitaire dans les écoles

NIVEAU 3 Passage du niveau 3 au niveau 2 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

NIVEAU 2

Quand ?

Zone B	21 février	Zone A	28 février	Zone C	7 mars
--------	------------	--------	------------	--------	--------

 Fin du port du masque obligatoire à l'extérieur pour les élèves et les personnels.	 Pratique des activités sportives en intérieur sans masque (mais en respectant une distanciation).
 1 auto-test à réaliser si cas contact, à J+2, au lieu de 3 au total.	 Fin des attestations sur l'honneur pour le retour en classe.
 Allègement des règles de limitation du brassage des élèves, notamment pendant les temps de restauration.	

Source : ministère de l'Éducation nationale. VISACTU